



# DECISION

## n° 2018 - 118

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennes, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Mouteluce Les Saloies, La Bâchie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaux, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Halle Olympique – Tarifs complémentaires à la décision n°2018-116 du Restaurant de la Halle Olympique « La Brasserie de la Halle » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la décision n° 2017-130 du 22 juin 2017 portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances auprès du Restaurant de la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de compléter la décision n°2018-116,

### *Décide*

**Article 1 :** Les tarifs complémentaires du restaurant de la Halle Olympique « La Brasserie de la Halle » sont fixés comme suit :

### **TARIFS COCKTAIL DINATOIRE (Tarif par personne à partir de 20 personnes)**

#### **SALES - SUCRES**

- 4 salés - 2 sucrés : 12 euros
- 5 salés - 3 sucrés : 16 euros
- 6 salés - 3 sucrés : 18 euros
- 7 salés - 4 sucrés : 22 euros
- 8 salés - 4 sucrés : 24 euros
- 10 salés - 4 sucrés : 28 euros
- 10 salés - 5 sucrés : 30 euros

#### **APERITIF**

- Soupe champenoise (litchi, rhum ambré, citron champagne) : 3.50 euros
- Cocktail fraîcheur (limoncello, prosecco, sirop de framboise) : 2.20 euros
- Punch « planteur » : 2.50 euros
- Champagne (coupette) : 8.00 euros

Les apéritifs en supplément seront facturés au tarif de la carte.

#### **VIN ¼ litre**

- Rouge Savoie « Chautagne » : 4.00 euros
- Rouge Languedoc « Pic St loup » : 8.00 euros
- Blanc Savoie « Chignin AOP » : 4.00 euros
- Blanc Macon Charnay « Clos des tournons » : 8.00 euros
- Rosé Provence « gourmandise » : 4.00 euros

- Rosé côte Provence AOP « grain de glace » : 8.00 euros

Les bouteilles de vin en supplément seront facturées au tarif de la carte restaurant.

- Café/tisane : 1.00 euro

Tous nos prix sont en TTC service compris.

**Article 2 :** Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes du Restaurant de la Halle Olympique « Les Premières Loges » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 16 octobre 2018

Le Président

Franck LOMBARD

